

Triple surclassement régional

La Ligue de Volley Ball des Pays de la Loire permet à certains jeunes volleyeurs précoces d'évoluer dans un niveau de jeu senior afin de leur permettre d'exprimer au mieux leur potentiel.

L'obtention de ce Triple Surclassement Régional (TSR) s'appuie sur une double évaluation et un double suivi : Technique et Médical.

Cette demande de TSR ne peut concerner que les personnes qui répondent aux critères suivants :

- joueurs / joueuses de la catégorie M15
- joueur / joueuse identifié(e) par l'Equipe Technique Régionale et qui participe régulièrement aux actions du Centre Régional d'Entraînement (CRE), ou qui y ont participé régulièrement l'année précédente pour les M15 F

Important : le Triple Surclassement Régional permet à son titulaire d'évoluer dans un championnat de niveau régional ou pré-national. **La participation à un match de niveau senior départemental n'est pas autorisée.**

Un club souhaitant faire une demande de TSR doit demander le dossier de candidature par mail à la Ligue des Pays de la Loire volley.pdl@gmail.com

Le club doit renseigner ce dossier et le renvoyer à la présidente de Ligue et au Conseiller Technique Sportif aux adresses suivantes :

- francoisedebernou@gmail.com
- ctr.volley.pdl@wanadoo.fr

ATTENTION : la demande de TSR nécessite le passage de tests médicaux onéreux. De plus, ce n'est pas parce que les tests médicaux sont « valables » que le ou la jeune pourra obtenir le TSR. Il est donc fortement recommandé que les clubs demandeurs sollicitent le CTR pour savoir si le ou la jeune concerné(e) correspond aux critères exigés avant d'entreprendre les visites médicales.

Le dossier complet sera instruit par le CTS et l'ETR et, si validation des critères techniques, par le médecin de Ligue.

En cas de validation par ces deux instances, le demandeur sera averti de cette décision par la ligue.

En cas de refus, le demandeur recevra une notification argumentée de la décision.